

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 6 avril 2021</p>	<p>Envoyé en préfecture le 13/04/2021 Reçu en préfecture le 13/04/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210406-CIAS_16_2021-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CIAS-16/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le six avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</p> <p>Date de convocation : 24 mars 2021</p> <p>Présents : Mesdames Carole BRETON (visio), Marthe CUTELLE (visio), Odile DERONZIER, Isabelle DREVET (visio), Carine DUVERNOIS (visio), Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET (visio), Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG (visio), Paul RANNARD (visio), Joseph TRAVAIL.</p> <p>Absents excusés : Mesdames Sophie COLAS, Céline FILET, Sandrine TASSET (pouvoir à M. TRAVAIL).</p> <p>M. Philippe JACQUESON est désigné secrétaire de séance.</p>	

OBJET : FINANCES – Subvention Banque alimentaire de l'Ain 2021

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil d'Administration que la Banque Alimentaire de l'Ain a adressé une demande de subvention afin de poursuivre ses actions en 2021. Il rappelle que cette association est en charge de la collecte, du tri, du stock et de la distribution des denrées alimentaires pour lutter contre la faim et le gaspillage.

Il propose de maintenir la subvention de 2020, soit 500€, pour le travail effectué sur les communes de l'Ain du territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer une somme de 500€ à la Banque Alimentaire de l'Ain,
CONFIRME que ces crédits sont inscrits au budget principal 2021, compte 6574,
CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT**


